

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. III, No 7.

Montréal, Juillet 1897.

50 cts par an.

FLEUR DES BOIS

Et son cœur fut pris par un guerrier blanc. Les mois et les ans ont passé depuis,
Quand la bise mord le bouleau tremblant, Et la fleur des bois qui n'a plus d'appuis,
 Quand la forêt mue, Dont l'avenir sombre,
La fille des bois, dans les grands sentiers Sourit aux oiseaux dans l'attente encor
Toute seule va, de longs jours entiers, De la vision qui manque au décor
 Par son rêve émue. De sa forêt sombre.

Ce fut dans la plaine au ciel attiédi, Dans les matins blonds, dans les soirs tombés,
Quand la flambe d'or descend du midi, Dans le vent qui fait les joncs recourbés
 Que lui vint ce rêve. Et l'arbre farouche
Près de son ruisseau le guerrier passa, On la voit pensive au bord des chemins,
Et de loin son œil longtemps caressa Et le lendemain sur les lendemains
 Ses pas sur la grève. Lentement se couche.

Que lui donna-t-elle au guerrier vaillant ? De décembre morne à juin triomphant,
Les bois pleins de bruits, les flots babillants, Quand la sève monte ou l'écorce fend
 Pourraient nous le dire, Au souffle du pôle,
Mais le doux secret lui sera gardé Elle dit sa peine aux grands horizons
Car les bois aux flots ont recommandé Et marche, oubliant bouvreuils ou bisons,
 De ne pas médire. Son arc sur l'épaule.

Des bruissements d'aile et de chansons Et pourtant plus d'un chasseur donnerait
Se sont envolés, rieurs, des buissons Ses plus belles peaux d'élan sans regret
 Dont l'âme voltige, Pour un baiser d'elle,
Et comme le daim, las de s'abreuvoir, Mais la fière enfant, toute à son passé,
Le guerrier s'en fut sans souci d'avoir Au vieux souvenir jamais effacé
 Coupé cette tige. Veut rester fidèle,

Car son cœur fut pris par un guerrier blanc.
Quand la bise mord le bouleau tremblant
 Quand la forêt mue,
La fille des bois, dans les grands sentiers
Toute seule va, de longs jours entiers,
 Par son rêve émue.

GONZALVE DESAULNIERS.

La vie de famille et l'Alliance Nationale

Si le bonheur existe encore quelque part sur la terre, il est dans la vie de famille, dans l'amitié franche et cordiale de ses parents, dans les joies simples que l'on goûte sous l'œil de son père de sa mère, au milieu de ses enfants de ses frères et de ses sœurs.

La vie de famille est si belle, que, suivant une parole divine elle est aimée de Dieu et des hommes ; elle est si bonne, que Dieu lui-même lui emprunte de belles comparaisons ; il nous aime comme un père, comme une mère aime ses enfants.

Malheureusement, cette vie de famille est exposée à bien des vicissitudes. Souvent la maladie et la mort jette le désarroi dans un foyer où le malheur n'avait jamais pénétré. L'imprévoyance, la plupart du temps, fait que le désastre ne peut être réparé. C'est alors que l'on songe à l'économie et aux sociétés de secours mutuels, mais il n'est plus temps.

Nous savons tous, pourtant, que l'économie et les sociétés de bienfaisance sont nécessaires même avec de la fortune ; sans économie, une maison si riche qu'elle soit, tombe bientôt. On en voit la preuve tous les jours. A plus forte raison elle est indispensable à qui n'a que l'argent gagné par le travail ou reçu de la charité.

Il n'est pas permis d'être avare, mais il n'est pas défendu d'être prévoyant. Au contraire, la prévoyance est une vertu. C'est une chose excellente que de mettre quelque chose en réserve pour le lendemain, pour la retraite, pour la maladie, pour le besoin, pour la vieillesse.

Aujourd'hui, notre jeune génération, comme celle qui l'a devancée, fait de la misère à grande journée, selon l'expression pittoresque d'un de nos bons curés canadiens. Le jeune homme dépense son argent à peu près à mesure qu'il le gagne, il ne fait pas d'économies, il a même peut-être des dettes ; cependant le temps de se marier est venu, et il prend pour la compagne de sa vie une jeune personne qui a mis le fruit de son travail dans sa toilette, et après l'achat des meubles indispensables les dots sont bientôt comptées : c'est rien d'un côté et rien de l'autre. Après cela, viennent les enfants, viennent un cherté, un chômage, une maladie, viennent la paresse, viennent la mort, et tout cela ne manque pas de venir, voilà une famille pauvre, voilà des petits enfants jetés à la misère, à la mendicité, au vice.

Ah ! si l'on songeait à toutes ces choses, pendant qu'il en est temps encore, combien plus de mutualistes ne compterait-on pas dans notre province de Québec. L'Alliance Nationale est là qui vous tend les bras qui vous invite à pratiquer légèrement l'économie pour pouvoir vous secourir aux jours de détresse. Est-il sage de refuser son aide ?

Conseils pour tous

L'art de bien manger, c'est-à-dire de manger "utilement", vient d'être rédigé en treize préceptes par notre confrère l'hygiéniste Grady :

1^o Prendre autant que possible ses repas aux heures réglées ;

2^o Si l'on est d'une constitution chétive et de peu d'appétit, manger quand on a faim ; peu à la fois mais souvent ;

3^o Manger lentement, en mâchant bien les aliments ;

4^o Ne pas boire trop froid quand on mange des aliments chauds ;

5^o Ne pas faire succéder trop promptement un repas à un autre. Il faut habituellement de trois à quatre heures pour opérer la digestion d'un repas modéré ;

6^o Terminer un repas en cassant une croute ; cela aide à la digestion et nettoie les dents beaucoup mieux que les poudres dentifrices :

7^o Ne jamais se mettre à table quand on est en colère ou échauffé par la marche ;

8^o Se bien garder à table de lire ou d'étudier et de tout exercice qui absorbe les facultés de l'esprit ;

9^o Partager autant que possible ses repas avec des compagnons gais et aimables et n'entretenir avec eux que des conversations agréables : "Bouchées bien caquetées, bien digérées", dit un vieux dicton populaire, d'une vérité extrême ;

10^o Ne faire jamais, en sortant de table, un exercice trop violent ;

11^o Rester sur sa faim et n'allez jamais jusqu'à la satiété ;

12^o Ne mangez jamais ce qui vous répugne ;

13^o Eviter toute querelle avant, pendant ou après le repas. Autant voudrait pour l'estomac avaler une pelotte garnie d'épingles.

Malgré ce qu'a de fatidique le chiffre 13 qui préside à ce petit manuel, toutes ces prescriptions sont excellentes à suivre. Du reste on en oubliera toujours bien une ou deux, ce qui écartera le danger :

De la sécurité que donnent les sociétés de secours mutuels

Un des premiers et des plus vivaces sentiments de l'homme est le besoin de sécurité.

Si éphémère que soit son existence, si périssables que soient ses biens, il s'y attache ; il veut être assuré de les conserver toujours et s'il n'a pas cette certitude, il n'y attache plus le même prix.

Ce sentiment instinctif et populaire a été bien exprimé dans ces vers du fabuliste :

Un sou quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance.

Il est tellement fort et inhérent à la nature de l'homme qu'il se retrouve même dans ses spéculations ; l'on a essayé de limiter l'action du hasard même dans les jeux de Bourse en imaginant les opérations à prime.

Aussi l'homme a toujours considéré comme son plus grand obstacle à ses desirs cet ennemi invisible et capricieux qui s'appelle le hasard et dont l'antiquité avait fait un dieu pour lui offrir des sacrifices afin de l'apaiser.

Quand vinrent les progrès des sciences et des sociétés modernes on imagina certaines mesures préventives.

Au lieu d'offrir l'encens des sacrifices, on chercha à lutter contre les fléaux.

Les phares furent inventés pour prévenir les naufrages, les paratonnerres pour prévenir les incendies, la vaccine pour écarter une maladie mortelle.

Ces mesures préventives dont la liste s'accroît chaque jour, marquent les étapes de l'histoire de la civilisation.

Elles sont nécessairement insuffisantes, alors on a inventé les mesures réparatrices.

Les individus également menacés de tout perdre se sont réunis. Ils ont préféré acheter la sécurité en faisant le sacrifice d'une cotisation suffisante pour réparer les pertes de l'association.

Cette cotisation c'est *la part du feu*, c'est une sorte d'abonnement de l'impôt que prélève le hasard.

Grâce à cette mesure réparatrice, l'assurance, désormais la sécurité est possible pour tous.

Lorsqu'il s'agit de la maison, du mobilier, chacun semble le comprendre ; ne pas s'assurer contre l'incendie parait une chose irraisonnable, si bien qu'en France l'Etat songe à rendre cette assurance obligatoire.

Les bienfaits de l'assurance sur la vie ne sont pas aussi universellement compris et cependant ils sont plus grands encore.

L'assurance incendie n'est que la conservation d'un bien existant déjà dans le patrimoine, l'assurance vie peut à l'aide d'épargnes relativement modiques, créer un capital qui n'existait pas. Elle donne d'une façon complète, suivant les désirs de chacun, ce grand bienfait de la sécurité qui rend le travail facile et l'existence heureuse.

Il est donc du devoir des mutualistes de bien faire comprendre l'immense avantage que leur procure une faible cotisation mensuelle. Le jour où le principe sera admis par tous, l'humanité aura fait un pas de plus vers le progrès.

Histoire De Quatre Mouches

Il y avait une fois quatre mouches que la faim dévorait. La première s'abattit sur un saucisson, qui lui sembla exquis. Mais la pauvre bête mourut d'une inflammation des intestins, car le saucisson avait été falsifié au moyen de l'aniline. La seconde mouche se reput de farine, et mourut à son tour d'un rétrécissement d'estomac, cette denrée avait été falsifiée par un mélange de spath. — La troisième s'abreuva au pot au lait, mais la malheureuse succomba à d'atroces coliques, la chaux étant entrée dans la falsification de ce breuvage. — "Mort pour mort puisque mourir il faut !" pensa la quatrième mouche, et elle se posa résolument sur un carré de papier destiné aux êtres de son espèce, sur lequel était peinte une tête de mort avec cette inscription : "Poison ?" Et la mouche but, but, et but encore... et s'en trouva bien, et ne mourut pas comme ses sœurs ; le papier à mouche lui-même avait été falsifié !

On trouve dans un vieux livre persan, la maxime suivante :

Celui qui n'a pas de fortune, n'a pas de crédit ;

Celui qui n'a pas une femme soumise, n'a pas de repos ;

Celui qui n'a pas d'enfants, n'a pas de force ;

Celui qui n'a point de parents, n'a point d'appui.

Mais celui qui n'a rien de tout cela, vit exempt de soucis.

Pages d'Aujourd'hui

SYMPHONIE DU PRINTEMPS

D'abord un frémissement à peine sensible, un sourd frisson qui court à travers la forêt : murmure mystérieux de l'herbe qui pousse, de la feuille qui se déplie et de la sève qui monte ; — puis, au bord des taillis où jaunissent les cornouillers en fleurs, au fond des combes humides où le joli-bois épanouit ses calices roses, trois notes éclatent, trois notes vives, lestes et allègrement redoublées : c'est le premier éveillé des chanteurs, le merle qui siffle sa chanson d'écolier aux arbres à peine bourgeonnant. Il a l'air de crier aux quatre coins de la forêt : "Gai ! gai ! qu'on s'ébaudisse, voici le printemps revenu, voici la Saint-Aubin, où chaque oiseau marque déjà la place de son nid !"

A ce joyeux boute-en-train deux voix répondent : l'une, qui jaillit de dessous des grands couverts, veloutée et vibrante à la fois, c'est le pinson ; — l'autre, partant des lisières, claire, naïve et sautillante, c'est la fauvette à la tête noire. Ces deux nouveaux chanteurs n'ont qu'une courte mélodie ; mais ils la répètent à satiété, comme s'ils éprouvaient le besoin de se bien convaincre eux-mêmes que l'hiver est sérieusement fini, et qu'en dépit des giboulées d'avril, le printemps n'est pas contremandé.

Là-bas, dans la plaine où les blés et les seigles verdissent, des centaines de voix aériennes et mélodieuses leur confirment la bonne nouvelle. C'est le chœur matinal des alouettes. — Dès l'aube, la première éveillée a pris l'essor, et montée, comme le matelot à la vigie du grand mât, elle annonce à tout son peuple que voici le temps des amours et des nids ; puis elle se laisse retomber, ainsi qu'un fil à plomb dans les sillons herbeux.

Une seconde alouette s'élançait, puis une troisième, puis vingt autres ; c'est à peine si on les voit, là-haut dans la pourpre rosée du soleil levant, mais on entend leur musique lointaine dont les notes semblent s'égrener en perles lumineuses.

Le signal est donné. Partout, des buissons du chemin, des pruniers en fleur du verger, des berges de la rivière, des gorges profondes de la forêt, un *tutti* merveilleux emplît la sonorité de l'air : trilles des char-donnerets, gazouillis des linots et des mé-sanges, vocalises de la grive, trémolo de la huppe, rentrée du bouvreuil, petite flûte du

troglydote et de la sittelle. Puis, par intervalles, sur ce fond incessamment varié, deux notes redoublées, graves, profondes, rêveuses traversent l'épaisseur des bois.

C'est la voix du coucou, ce chanteur invisible et fantastique qui se fait entendre presque en même temps à tous les coins de la forêt, et qui semble rythmer la fuite des heures. On le croit tout près, on cherche, et son appel sonore retentit déjà au loin. Dans le concert de la joie universelle, c'est lui qui jette la note mélancolique. Ce double son si plein, si mystérieux, qui semble toujours fuir et qui revient sans cesse, est comme un écho des printemps évanouis et des amitiés envolées. Il a l'air de nous soupirer : "Souvenez-vous ! Souvenez-vous !... Donnez une pensée aux disparus, aux ombres aimées qui ne goûteront plus les ivresses du renouveau... Le temps s'écoulera et vous emporte... Pour vous non plus, les printemps ne reflouriront pas toujours !" Mais, en dépit des pronostics de ce mélancolique et capricieux avertisseur, la commune allégresse du peuple insoucieux des oiseaux continue de se manifester par une exubérance de chansons. Les feuilles poussent, les inuquets embaument, les nids se construisent partout : dans l'herbe, dans la haie, aux creux des arbres morts, à la fourches des branches vertes, et chacun ne songe qu'aux délices de l'heure présente.

ANDRÉ THEURIET.

Légende mauresque

Un certain sultan ordonna, un matin, à son premier ministre de faire le recensement de tous les fous qui se trouvaient dans son royaume et de lui en remettre une liste exacte.

Le grand visir se mit à l'œuvre, et, en tête de la liste qui était très longue, il inscrivit le nom du sultan.

Ce dernier était par hasard de joyeuse humeur, et il demanda simplement ce qu'il avait fait pour mériter une telle distinction ?

— Sire, répliqua le ministre, je vous ai mis sur la liste parce qu'il n'y a que deux jours, vous avez confié, dans le but de faire acheter des chevaux à l'étranger, une très forte somme d'argent à une couple d'aventuriers qui vous sont complètement inconnus et qui ne reviendront jamais.

— C'est votre opinion ? Mais, supposons qu'ils reviennent.

— Alors, j'effacerai votre nom et je placerais les leurs en tête de la liste.

Pages oubliées

LA PRIÈRE DU SOIR

Un soir (il faisait un profond calme), nous nous trouvions dans ces belles mers qui baignent les rivages de la Virginie : toutes les voiles étaient pliées j'étais occupé sur le pont, lorsque j'entendis la cloche qui appelait l'équipage à la prière ; je me hâtai d'aller mêler mes vœux à ceux de mes compagnons de voyage. Les officiers étaient sur le château de poupe avec les passagers ; l'aumônier, un livre à la main, se tenait un peu en avant d'eux, les matelots étaient répandus pêle-mêle sur le tillac ; nous étions tous debout, le visage tourné vers la proue du vaisseau qui regardait l'occident.

Le globe du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages du navire, au milieu des espaces sans bornes. On eût dit par les balancements de la poupe, que l'astre radieux changeait à chaque instant d'horizon. Quelques nuages étaient jetés sans ordre dans l'orient où la lune montait avec lenteur ; le reste du ciel était pur : vers le nord formant un glorieux triangle avec l'astre du jour et celui de la nuit, une trombe, brillante des couleurs du prisme, s'élevait de la mer comme un pilier de cristal supportant la voûte du ciel.

Il eut été bien à plaindre celui qui, dans ce beau spectacle, n'eût point reconnu la beauté de Dieu ! Des larmes coulèrent malgré moi de mes paupières, lorsque tous mes compagnons ôtant leurs chapeaux goudronnés, vinrent à entonner d'une voix rauque leur simple cantique à *Notre-Dame de Bonsecours*, patronne des mariniers. Qu'elle était touchante la prière de ces hommes qui, sur une planche fragile, au milieu de l'océan, contemplaient un soleil couchant sur les flots ! Comme elle allait à l'âme cette invocation du pauvre matelot à la mère de douleur ! La conscience de notre petitesse à la vue de l'infini ; nos chants s'étendant au loin sur les vagues ; la nuit s'approchant avec ses embûches ; la merveille de notre vaisseau au milieu de tant de merveilles ; un équipage religieux, saisi d'admiration et de crainte ; un prêtre auguste en prière ; Dieu penché sur l'abîme, d'une main retenant le soleil aux portes de l'occident, de l'autre élevant la lune dans l'orient, et prêtant à travers l'immensité, une oreille attentive à la faible voix de sa créature ; voilà ce qu'on ne saurait peindre, et ce que tout le cœur de l'homme suffit à peine pour sentir.

CHATEAUBRIAND.

Le Secours Mutuel

Nous reproduisons du *Pionnier* de Sherbrooke, ces remarques judicieuses sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain numéro.

Un congrès de sociétés de secours mutuels en cette province, vient d'avoir lieu à Québec. Bon nombre d'associations y étaient représentées.

Ce congrès avait pour but de travailler à réaliser l'uniformité de règlements parmi les sociétés afin d'en venir à poser la question de l'opportunité de se fusionner entre elles.

Nous avons hâte de connaître le texte même des conclusions pratiques auxquelles les délégués en sont arrivés.

Les sociétés de secours mutuels ont pris, en ces derniers temps, un développement et une extension considérables parmi nos compatriotes. Elles sont devenues la véritable caisse d'épargne de nos populations ouvrières et les économies qui y sont investies seront bientôt chiffrées par millions.

Dans ces conditions il importe que l'administration soit basée sur les règles de la prudence.

Ce serait commettre une faute bien grave que de laisser la régie financière de ces sociétés au soin des diverses institutions particulières, sans un contrôle supérieur et central. Que ce contrôle soit exercé par le pouvoir public ou au moyen d'une fédération comme celle qui est projetée, peu importe ; l'essentiel c'est qu'on ne laisse pas le mouvement marcher tout seul et qu'on prévienne les tristes naufrages auxquels le mutualisme a déjà donné lieu, tant dans ce pays qu'à l'étranger.

On ne saurait prendre trop de précautions quand il s'agit de protéger les épargnes du pauvre et du faible.

Notre législature de Québec s'est déjà occupée de cette importante question en passant une loi qui oblige les sociétés à fournir certains renseignements officiels ; mais nous croyons que cette loi est encore incomplète...

Les travaux du congrès de Québec semblent avoir porté sur l'avenir financier des sociétés. Il a été question de la nécessité des fonds de réserve pour garantir la permanence et le paiement équitable des secours.

C'est un sujet de la plus grande actualité et plus d'une société est aujourd'hui en défaut sous ce rapport.

Le *Pionnier*, 6 juillet 1897.

Le Patron des Mutualistes

UN NOUVEAU SAINT FRANÇAIS

Le "Journal des Débats" donne d'intéressants détails sur Pierre Fourier, le nouveau saint français canonisé à Rome et qui remplissait, de son vivant, le plus humble ministère.

Pierre Fourier fut durant quarante années curé de village, à Mattaincourt, dans le diocèse de Toul. Fils d'un marchand, il reçut à l'université de Pont-à-Mousson l'enseignement des Jésuites, puis commença ses obscures fonctions de curé de campagne dans les premières années du dix-septième siècle. Le curé de Mattaincourt ne tarda pas à gagner le cœur de ses paroissiens par sa charité à toute épreuve. On ne l'appelait que "le bon Père" et c'était à lui qu'on avait recours dans toutes les circonstances embarrassantes. Jamais on ne frappait en vain à la porte du presbytère. Pierre Fourier préférait se priver du nécessaire plutôt que de renvoyer un malheureux sans avoir exaucé sa demande. Il vivait de pois chiches, passait l'hiver sans feu, portait des guenilles et se servait toujours lui-même.

Pierre Fourier, fonda, parmi ses paysans, sous le nom de Bourse de Saint Evre, la première Société d'assurances mutuelles. Il créa aussi des écoles de garçons et filles. Sa renommée ne tarda pas à franchir les bornes de son diocèse. Le cardinal de Bérulle et Richelieu voulurent avoir un entretien avec lui. Pierre Fourier ne se laissa pas éblouir par la faveur. Mais il usa parfois de son crédit auprès des grands pour les éclairer sur de graves questions. Ses conseils énergiques tendirent en particulier à ce que la Lorraine, obligée de prendre parti dans le conflit armé entre la France et l'Allemagne, se déclarât ouvertement pour la France. On ne l'écouta pas. La Lorraine, envahie, fut ravagée et rançonnée. Le curé de Mattaincourt, ayant refusé de trahir son souverain vaincu, dut fuir misérablement et vint expirer à Gray, en Franche-Comté.

Dès qu'il fut mort, la voix publique réclama pour sa mémoire l'honneur des autels. Le procès de canonisation commença presque sans délai, et, dès l'année 1730, Benoît XIII proclamait "bienheureux" le curé de Mattaincourt. Léon XIII achève aujourd'hui l'œuvre de ses prédécesseurs en canonisant Pierre Fourier, le "bon Père."

Le nouveau saint a laissé plusieurs

ouvrages : le Traité de l'humilité, les Règles de modestie, etc.

Pierre Fourier est le grand-oncle du savant Jean Baptiste Fourier, qui fut emmené en Egypte par Bonaparte et devint secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie Française. Charles Fourier, le fondateur de l'école phalanstérienne, et M. Fourier de Vacourt, ministre plénipotentiaire, sont également de la famille du vertueux curé de Mattaincourt.

La St-Jean Baptiste à Malone

La Société St-Jean-Baptiste de Malone, société d'organisation nationale et de secours mutuels a célébrée avec un éclat extraordinaire le 25e anniversaire de sa fondation, le premier juillet dernier. Pour l'occasion, des invitations avaient été lancées à toutes les sociétés sœurs du Canada et des Etats-Unis, et des excursions avaient été organisées un peu partout. Aussi, estime-t-on à 6,000 le nombre d'étrangers qui se sont rendus dans la jolie ville de Malone, ce jour-là. Les représentants des sociétés, au nombre desquels se trouvaient M. L. G. Lapointe, membre du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, ont été reçu par les officiers de la société locale, M. l'abbé Blanchard, curé, ainsi que le maire de l'endroit.

Des discours éloquentes furent prononcés par M. le sénateur Kilkurn, M. le Dr Falardeau et M. le curé Auclair de St-Jean-Baptiste. Le soir il y eut banquet et feu d'artifice. Somme toute, cette fête fait le plus grand honneur à ses organisateurs.

L'Honneur

L'honneur, ce n'est pas de l'argent ; l'honneur, ce n'est pas un carré de terre plus ou moins grand.

L'honneur, c'est l'accomplissement de ses devoirs.

L'honneur, c'est la probité...

L'honneur, c'est le respect de sa dignité d'homme et de la dignité des autres...

L'honneur, c'est le dévouement le sacrifice de soi au bien de ses semblables : voilà l'honneur.

Les paroles d'un homme silencieux ne sont pas déferées à la justice.

L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boite 2172

MONTREAL, JUILLET 1897

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

Ça et là

Victoire!

Honneur aux vaillants lutteurs.

Juin 1897 détient le record pour le recrutement.

L'Alliance Nationale poursuit sa marche ascensionnelle.

Continuons sans relâche à secourir les miséreux; y serons les rangs de notre armée du bien.

Le dernier mois de juin a doublé le nombre des demandes d'admission produites en juin 1896.

La mutualité développe dans les classes laborieuses les vertus d'épargne, de concorde et de solidarité.

C'est un fait maintenant certain, avant longtemps, l'Alliance Nationale primera dans cette province.

L'Alliance offre ses remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont vaillamment combattu.

TROIS CENT CINQUANTE demandes d'admission durant le mois de juin.
C'est phénoménal!

Mettre aujourd'hui les enfants à l'abri du besoin signifie que l'on diminue le nombre des déclassés de demain.

Ce que vous avez trouvé bon pour vous doit être bon pour les autres. Faites-le comprendre à vos intimes.

Le Bureau Exécutif nous prie d'annoncer qu'il a cinq à dix mille dollars à prêter à une fabrique ou à une municipalité.

Notre dernier concours a été un succès sans précédent dans les annales de la mutualité pour la province de Québec.

Ce qui vaut la peine d'être possédé doit mériter la peine d'être gagné. C'est ainsi que l'on obtient tout ce que l'on désire.

Sociétaire le chemin à parcourir est beau, parcourons-le ensemble comme nous avons parcouru celui qui est dernière nous.

Vos aptitudes, vos facultés vous obligent de faire tout ce que vous pouvez et pendant aussi longtemps que cela est nécessaire.

Dans l'Alliance Nationale l'économie y est pratiquée avec un véritable esprit de famille, le chapitre des dépenses le prouve.

Les pouvoirs publics devraient considérer la mutualité comme l'œuvre la plus digne de leur sollicitude et de leurs encouragements.

Jamais une société de bienfaisance de 3,500 membres n'a recruté 350 adhérents durant un mois. Le succès nous accompagne.

**

Nonobstant l'augmentation remarquable durant le mois précédent, les demandes d'admission arrivent promptement pour juillet.

**

Les cercles qui n'ont pas encore fait remise de la rétribution de juillet sont priés de se mettre en règle dans leur prochain rapport.

**

La lutte a été conduite sagement entre les Cercles Jeanne d'Arc et St-Charles. Jusqu'à la dernière minute la victoire est restée incisée.

**

Le résultat du dernier concours dépasse les espérances les plus optimistes. Il fallait le patriotisme, de nos sociétaires, leur zèle, leur dévouement pour en arriver là.

**

Le mutualiste n'a pas accompli tout son devoir lorsqu'il a versé très régulièrement sa cotisation ; il doit songer à l'avenir de sa société et à ses amis qui n'en font pas encore partie.

**

L'Alliance Nationale a appris avec douleur la mort du jeune fils de M. le Dr Jeanotte, membre du Bureau Médical de notre Association et elle lui offre ses plus vives sympathies.

**

Les vrais sociétaires travaillent pour leur société ; leur travail de chaque jour est une des joies de leur conscience ; la consolation d'avoir été utiles à leurs semblables est une de leurs ambitions.

**

L'Alliance Nationale offre ses remerciements sincères aux *Nouvelles* et à *La Presse* pour les notes bienveillantes et les rapports très justes que ces sympathiques journaux ont publié sur son compte depuis quelque temps.

**

“Celui qui s'endort sans prévoyance se réveille sans ressource.” Voilà d'admirables paroles que nous ne devons cesser de répéter à nos parents, amis et à tous ceux enfin qui ne font encore partie d'aucune société de secours mutuels.

Nous entendons dire que déjà l'on fait des préparatifs pour activer le recrutement durant l'automne et l'hiver prochains. C'est très bien. L'Alliance avec ses succès toujours grandissants trouvera facilement de nouveaux adhérents.

**

Vous devez faire partie de l'Alliance Nationale parce qu'elle a pour but l'union des catholiques parlant la langue française qui veulent travailler à la propagation de cette belle langue et à la consolidation de nos institutions civiles et religieuses.

**

Honneur à ces cercles, dont plusieurs sont situés dans de petites villes ou à la campagne, qui se sont mis à l'œuvre et ont su augmenter largement leur effectif. Ils ont démontré ce que peut un vaillant effort. Nous avons des cercles placés au sein d'une population nombreuse qui pourraient profiter de ces exemples.

**

Le résultat final du dernier concours n'est pas encore connu, mais nous pouvons dès maintenant adresser nos félicitations chaleureuses aux cercles suivants qui ont bravement lutté : Jeanne d'Arc, St-Charles, St-Casimir, St-Louis de Terrebonne, St-Jean Chrysostome, Ste-Geneviève, Bourget, Hochelaga, Maisonneuve, St-Luc, St-Pierre, etc.

**

De tout temps, mais surtout à l'époque où nous vivons, et ceci par suite de la difficulté croissante de la lutte pour la vie, l'homme isolé a été impuissant à amasser par son travail la grosse somme qui suffira à mettre sa femme et ses enfants à l'abri de la misère et à faire donner à ces derniers une éducation qui leur permettra de vivre heureux.

**

“Je m'occupe à chercher de nouveaux membres pour deux raisons” nous disait dernièrement un sociétaire enthousiaste, “d'abord parce que chaque confrère que je fais admettre augmente ma sécurité ; ensuite, parce qu'en persuadant quelqu'un à nous joindre je mets à sa disposition et à celle de ses proches les nombreux bénéfices que procure notre belle Alliance.”

Par des progrès, je n'entends pas l'abaissements des sommets, mais la suppression des abîmes.—CHANTAVOINE.

Les Fêtes Jubilaires

Nous avons, dans notre dernier numéro publié une note exprimant nos opinions sur les fêtes jubilaires de notre gracieuse souveraine. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet. Nous dirons seulement un mot de la part prise par l'Alliance dans la procession du 21 juin dernier. Au nombre des membres de l'Exécutif, nous avons remarqué avec plaisir la présence de M. le président-général, H. Laporte; M. le chapelain, l'abbé H. C. Charpentier; M. le 1^{er} vice-président-général, A. C. Décaré; M. le secrétaire-général, L. J. D. Papineau; MM. les directeurs J. Lambert et F. G. Crépeau, et M. le docteur A. F. Jeannotte, membre du bureau médical. Tous les cercles de la ville et de la banlieue étaient représentés et nous les remercions, mais nous ne pouvons nous empêcher de mentionner spécialement les délégations des cercles St-André (avec bannière), Fabre, Beauharnois, St-Stanislas, Ste-Geneviève et Jacques-Cartier, parties de places éloignées pour venir augmenter le nombre des membres qui avaient répondu à l'appel du Bureau Exécutif. Durant la procession le Cercle Jeanne d'Arc portait sa magnifique bannière, et les cercles St-Joseph, St-Pierre, Bourget et l'Exécutif arboraient de magnifiques drapeaux.

La fanfare de Valleyfield accompagnait l'Alliance.

En outre, l'association avait un splendide char, dont le plan a été fait par notre célèbre sculpteur canadien-français, M. L. H. Hébert, et qui a été construit sous la surveillance de MM. L. G. Lapointe, F. G. Crépeau et L. J. D. Papineau, du Bureau Exécutif.

A l'intérieur de notre char triomphal, dans des costumes appropriés et d'un haut goût, étaient les personnages symbolisant l'Alliance Nationale : mesdemoiselles Blanche L'Archevêque, Léa Lauzon et Amélia Beau-doin-Grou ainsi que cinq petits garçons et cinq petites filles, tous élèves de l'Asile Saint-Vincent de Paul.

Disons-le avec orgueil, notre char a soulevé des tonnerres d'applaudissements sur son passage.

Quand une alliance n'est pas fondée sur une confiance mutuelle, c'est une chaîne pesante qui ne peut tarder à se rompre.

DUC DE BROGLIE.

QUATRIÈME CONGRÈS

des Sociétés Catholiques Canadiennes-Françaises de Bienfaisance et de Secours Mutuels de la Province de Québec, tenu à Québec, au mois de Juillet 1897

Le quatrième et le cinquième jour de juillet courant a siégé à Québec le congrès des sociétés catholiques et canadiennes-françaises de bienfaisance et de secours mutuels de la Province de Québec. Comme nos lecteurs le savent ce congrès a pour but de promouvoir et sauvegarder les intérêts de la mutualité dans la province de Québec; à ce titre il s'impose à l'attention générale et particulièrement à celle des journaux, qui comme la revue de l'Alliance Nationale appellent de tous leurs vœux le développement de plus en plus marqué de la mutualité en notre pays.

Voici les questions portées à l'ordre du jour du congrès de Québec et dont la discussion a rempli les différentes séances de cette réunion importante. Les décisions résumées sont en italiques au-dessous des questions. Nous traiterons spécialement quelques-unes des plus importantes dans nos prochains numéros.

PREMIÈRE PARTIE

Questions soumises au congrès de Trois-Rivières, en 1896, et renvoyées au présent congrès

QUESTION IX

Par l'Alliance Nationale

2. Les membres des sociétés de secours mutuels peuvent-ils en aucun cas, lorsqu'ils font partie de plusieurs sociétés, toucher en maladie une indemnité supérieure à leur salaire habituel?

Il est résolu qu'il n'est pas opportun de discuter cette question, attendu qu'elle est incomplète. On avait fait un préambule qu'on a oublié de publier.

5. Amender la première partie de l'article 5376b, Statuts Refondus P. Q. (Loi Pelletier) de manière à ce que les comités de régie des sociétés de secours mutuels dont les affaires sont administrées directement par les membres de la société ne soient pas tenus responsables des paiements faits par celle-ci au-delà des recettes réalisées.

Il est proposé de prier la législature de cette province : 1o d'amender la première partie de l'article 5376 b, St. R. P. Q., de manière que dans les sociétés ou succursales de sociétés dont les affaires sont administrées directement par les membres, les personnes qui autorisent et celles qui pour la société effectuent des paiements au-delà des recettes réalisées soient seules tenues responsables de ces paiements; 2o d'amender l'article 5376 a, de manière à appliquer ses dispositions aux recettes réalisées et aux déboursés effectués pour le paiement des bénéfices au décès. Adopté à l'unanimité.

SECONDE PARTIE

Questions nouvelles proposées

QUESTION I

Par l'Alliance Nationale

Rapport des sociétés de secours mutuels avec les membres de la profession médicale.

1. Le rapport du comité de Législation du Collège de Médecine et Chirurgie de la province de Québec, en date du 10 juin 1896, et la résolution soumise au Bureau Provincial de Médecine le 25 septembre 1895 condamnant comme despotiques, etc., les règlements des sociétés de secours mutuels à l'égard des membres de profession médicale sont-ils bien fondés ?

Le congrès a répondu " non " à cette question.

2. Ces sociétés (a) en obligeant leurs membres de leur faire connaître par le certificat de leur médecin, le nom, la nature et la cause de la maladie pour laquelle ils réclament l'indemnité de chômage (b) en exigeant des médecins, dans certains cas, d'attester sous serment la sincérité des certificats qu'ils délivrent à leurs clients pour leur permettre de toucher l'indemnité en question (c) en établissant une inspection et un service médicale pour assurer la bonne administration de leurs affaires, (d) en assurant à leurs membres, par le concours des médecins rétribués par elles, les soins pendant la maladie, — se rendent-elles coupables de quelqu'acte repréhensible, contraire à l'ordre public ou à l'honneur ?

A ces questions il a été répondu comme suit :

(a) Chaque fois qu'ils en seront requis les membres sont tenus de fournir des renseignements relatifs à la cause de la maladie pour laquelle ils réclament l'indemnité. C'est le sociétaire lui-même et non la société qui exige un tel certificat du médecin.

(b) Le sociétaire doit produire un certificat du médecin accompagné d'une déclaration solennelle.

(c) L'inspection et le service médical sont indispensables aux sociétés pour assurer la bonne administration.

(d) Ils font un acte humanitaire et de philanthropie.

3. La demande formulée dans le rapport du comité susdit que les sociétés acceptent indistinctement, sans examen et sans contrôle, le certificat de tout médecin en règle avec le Collège des Médecins et Chirurgiens, quel qu'il soit, est-elle raisonnable ?

Non.

QUESTION II

Par la même société

Minorité.

1. La situation légale des sociétés de secours mutuels à l'égard des personnes âgées de moins de vingt-et-un ans qu'elles admettent comme sociétaires est-elle régulière ?

2. Sinon cette situation doit-elle être régularisée, et comment ?

3. Devrait-on demander à la Législature d'accorder aux mineurs âgés de plus de seize (16) ans, qui se font admettre dans ces sociétés, de jour de tous les droits et de faire tous les actes d'un sociétaire ?

Le Congrès, sur ces questions, juge que les mineurs au-dessus de 16 ans devraient être réputés majeurs relativement à leurs relations avec les sociétés de bienfaisance.

QUESTION III

1. Serait-il avantageux, et serait-il possible de se liquer pour rechercher et recevoir, — chaque société en son endroit — les divers besoins d'employés dans chaque industrie, commerce, occupation quelconque ; de rechercher et de recevoir aussi les diverses demandes d'emploi en quelque genre que ce soit, aux fins de rapprocher employeurs et employés en vue de placements et d'embauchages gratuits ? Si oui, sous quelle forme la plus efficace et dans quelles conditions les plus accessibles à tous, pareil service est-il praticable ?

2. Serait-il avantageux à chaque société de pouvoir se former et continuer à exister ou se modifier en vertu d'une seule et unique loi organique assez générale et complète pour garantir le public contre toute entreprise hasardeuse, téméraire ou risquée, tout en conservant à chacune son autonomie propre, et une liberté absolue de faire du secours mutuel à sa guise ? Si oui, quels moyens prendre pour obtenir sans délai l'adoption de pareille loi, qui soit à la fois une garantie de stabilité pour le public et un gage de liberté absolue pour les sociétés.

3. Est-il possible et serait-il avantageux d'avoir une " Histoire " complète du secours mutuel en cette Province, et même en Amérique ?

Si oui, quels moyens prendre pour avoir telle " Histoire " complète et parfaite, à l'usage de quiconque veut se livrer à la pratique du secours mutuel d'après l'expérience, ou d'après une théorie rationnelle et scientifique ? (a) L'initiative privé ? (b) La contribution des sociétés ? (c) La souscription de l'état ou bien tous ces concours réunis ?

Toutes ces questions sont rayées de l'ordre du jour, par le congrès.

4. Est-il plus avantageux, dans une société de secours mutuels, de centraliser tous les autres pouvoirs et devoirs administratifs, entre les mains d'un groupe de sociétaires formant bureau de direction éligible, et ceux de régler entre les mains d'un groupe de sociétaires formant bureau de direction éligible, et ceux de réglementer entre les mains d'une délégation quelconque, ou bien de demander à tous la sanction de chaque acte d'autorité ?

Après avoir discuté longuement cette question, voici ce qui est adopté :

Il est plus avantageux, dans une société de secours mutuel, qui étend le cercle de ses affaires au-delà d'un territoire limité, de centraliser tous les autres pouvoirs et devoirs administratifs, entre les mains d'un groupe de secrétaires formant bureau de direction éligible, et ceux de réglementer entre les mains d'une délégation.

Les délégués de la Société des Artisans déclarent ne pas vouloir se prononcer sur cette question. . .

QUESTION IV

Par l'Alliance Nationale

Bénéficiaires — Communauté de biens.

1. Dans le cas de communauté de biens entre les époux, le mari, membre d'une société de bienfaisance, devrait-il avoir le droit de disposer du montant entier des bénéfices ou de l'assurance payable à sa mort par la société, en désignant lui-même, à sa volonté, quels seront ses bénéficiaires ?

2. Si oui, ce droit de disposer de ce bénéfice devrait-il être restreint en faveur des membres de sa famille ?

3. La Législature devrait-elle fixer d'une manière plus positive par une loi d'application générale aux sociétaires de disposer des dits bénéfices en tout ou en partie seulement ?

Cette question est référée au comité de régie qui devra l'étudier et faire rapport au prochain congrès.

QUESTION V

Par la même société

Uniformité de formules d'examen médical.

Est-il de l'intérêt de la mutualité que les sociétés de bienfaisance adoptent une formule uniforme de certificat d'examen médical ? Si oui, quel moyen prendre pour atteindre ce résultat ?

Oui, et le comité est prié de préparer une formule devant être soumise au prochain congrès. En attendant les sociétés de bienfaisance sont priées d'envoyer une copie de leurs formules et de leurs règlements au comité de régie.

QUESTION VI

Par l'Union St-Joseph de Montréal

Comme les sociétés de secours mutuels n'ont généralement qu'un seul et unique capital, qui s'emploie à couvrir les dépenses et les obligations ordinaires encourues par ces sociétés, ne serait-il pas important de demander une législation obligeant les dites sociétés à se créer un fonds de réserve spécial.

—*Oui.*

Ce fonds de réserve, en outre qu'il offrirait une garantie aux sociétaires pourrait aussi servir à aider les membres invalides et incapables de faire un travail rémunératif.

On pourrait emprunter sur ce fond de réserve, lorsqu'il aura atteint un certain pourcentage sur les obligations des sociétés envers leurs membres, pour procurer l'aide mentionné ci-dessus.

Les avances faites ainsi, seraient remboursables sur l'indemnité payable au décès des dits invalides.

Le congrès retranche cette dernière partie de la question pour maintenant.

QUESTION VII

Par l'Alliance Nationale

Bureau des Statistiques.

L'établissement par l'Etat d'un Bureau de statistiques concernant l'organisation et les opérations des sociétés de secours mutuels de cette province serait-il dans l'intérêt public ainsi que de ces sociétés ?

Cette importante question a été adoptée à l'unanimité.

QUESTION VIII

Par la même société

Visite des malades.

Quel est le système de surveillance le plus efficace contre les abus qui se produisent dans les réclamations de bénéfices pour cause de maladie ?

Le meilleur système consiste, règle générale, dans la visite des médecins nommés par la société et des visiteurs choisis parmi les sociétaires.

QUESTION IX

Par la même société

Loi pour la régie générale des sociétés de bienfaisance.

Serait-il dans l'intérêt public et de la mutualité que la Législature de cette province adopte une loi pour la régie générale des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels ?

QUESTION X

Par la même société

Législation des pays étrangers.

Examen sommaire de la législation anglaise ou d'autres pays sur les sociétés de secours mutuels.

Ces deux dernières questions ont été référées à un comité qui devra les étudier et faire rapport au prochain congrès.

Forment ce comité : MM. J. Dussault, J. Turcotte et H. O. Roy.

Comme on le sait, les officiers de ce IV Congrès étaient MM. Lambert, de Montréal, président ; Dupont-Hébert, des Trois-Rivières, vice-président ; N. Théoret, de Montréal, secrétaire ; D. J. Marsan, de Québec, commissaire-ordonnateur.

La première session annuelle du Congrès des sociétés de bienfaisance eut lieu à St-Hyacinthe, en 1894. En 1895, le Congrès siégeait à Valleyfield et en 1896 à Trois-Rivières.

Le congrès s'est ouvert le quatre juillet par une procession par les principales rues de la ville et une grand'messe à l'église de St-Sauveur. Le révérend M. Frémont officiait. La partie vocale a été rendue par le chœur de l'église de St-Sauveur sous la direction de M. Téléphore Verret. Les soli ont été chantés par M. J. Lamontagne et Mlle Laura Germain.

Dans l'après-midi, à une heure, il y a eu un grand banquet dans la salle de l'Union St-Joseph de St-Roch de Québec, sous la présidence de J. Tudel, président de la Société St-Joseph de St-Sauveur. Plusieurs discours ont été prononcés par les délégués.

Les sociétés suivantes étaient représentées : Société des Artisans Canadiens-français de Montréal, échevin T. A. Grothé, président, M. Fontaine, A. Lambert, directeur ; Union St-Joseph de Québec, J. A. Langlois, président, J. B. Lamontagne, J. Beauchamp, directeurs ; Union Franco-Canadienne, Montréal, Rév. M. Auclair, curé de St-Jean-Baptiste, H. Pelletier, L. G. Robillard, directeurs ; Union St-Joseph de Montréal, Geo. Renaud, président, S. Leclaire, J. Contant ; Société Bienveillante, St-Roch de Québec, J. Dussault, président, J. Turcotte, P. Bouffard ; Union St-Thomas, de Hull, E. Boucher, président ; Union St-Pierre, Montréal, J. S. Trempe, L. A. Lavallée, A. Latour ; Union St-Joseph, de St-Hyacinthe, D. Dumaine, président, E. Chabot, J. A. Cadotte ; Société St-Jean-Baptiste de Valleyfield, A. D. Danis, T. H. Laberge ; Union St-Joseph, Ancienne Lorette, A. Dion, N. Drolet, O. Roy ; Union St-Joseph, St-Henri, Alex. Montbriand, Ad. Sénécal ; ALLIANCE NATIONALE, E. Paquet, L. J. D. Papineau, J. E. Bédard ; Union St-Joseph, St-Sauveur, J. Trudel, T. Verret, D. J. Marsan ; Union St-Jean-Baptiste, Victoriaville, Aug. Bourbeau ; Union St-Joseph, Trois-Rivières, L. A. Verret, P. L. Hébert ; Union St-Joseph de Hull, A. Berthiaume ; Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec, A. Dugal, C. Cloutier, H. Boulet ; Union St-Joseph, Beauport, J. Tessier, F. J. Giroux, C. Giroux.

Les séances du congrès ont été très intéressantes et nous ne doutons pas que le matériel n'en retire un grand bénéfice dans cette province.

L'élection des officiers du prochain congrès qui se tiendra à Montréal, a donné le résultat suivant : président, M. J. Contant ; vice-président, M. Téléphore Verret ; commissaire-ordonnateur, M. L. J. D. Papineau ; secrétaire-trésorier, M. Napoléon Théoret, N.P.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE HOCHELAGA, No 29.

M. Jos. Chartier ayant transporté son domicile au centre de Montréal, a cru devoir donner sa démission comme vice-président de ce cercle. Il a été remplacé par M. J. A. Richard, un mutualiste d'expérience et très dévoué qui fera honneur à sa position.

CERCLE MASCOUCHE, No 30.

Ce cercle qui s'est développé progressivement et sans interruption depuis qu'il est fondé est renommé pour la bonne entente qui existe entre ses membres. Il sait travailler et il sait s'amuser, deux choses qui vont bien ensemble lorsque la dernière est la récompense de l'autre, ce qui est le cas ici. Donc, le 24 juin dernier, le cercle Mascouche célébrait solennellement la fête de la St-Jean-Baptiste et pour l'occasion avait fait l'acquisition d'un splendide drapeau. Le matin, du 24, à 8½ hrs on chanta une grande messe solennelle à l'église paroissiale. M. l'abbé L. J. Lauzon officiait. Le digne prêtre fit aussi une allocution bien goûtée. Il parla du drapeau du cercle et expliqua le symbole du drapeau.

Après la messe tous se rendirent chez M. Oct. Crépeau le digne et dévoué vice-président du cercle qui déjà, dans deux ou trois circonstances avaient reçu cordialement ses confrères en mutualité. Comme le temps n'était pas bien sûr l'âtre avait dressé les tables dans sa maison. Tout étant prêt à l'arrivée des invités, chacun prit sa place et le festin commença. Après le dîner M. A. Lamarche, frère d'un des membres du cercle prononça un fort joli discours.

L'après-midi fut consacré aux amusements divers, jeux athlétiques, base-ball, courses, etc.

A quatre heures, nouvelle réunion à la maison. Diverses santés furent proposées et répondues avec beaucoup d'aprosos, puis l'on chanta avec entrain. Le départ s'effectua vers les 6½ hrs et le cercle parada dans le village. Le soir malgré la pluie eut lieu un feu d'artifice assez considérable. Bref, tout le monde a admiré la manière dont le cercle savait faire les choses et cela ne peut que lui aider à recruter de nouveaux membres.

CERCLE BOURGET, No 79.

Le 5 juillet dernier le Cercle Bourget a donné une fête champêtre au Parc Sohmer, à son bénéfice. Bien que la chaleur fut accablante, ce jour-là, un grand nombre de personnes ont assisté aux représentations qui ont eu lieu et nous sommes persuadés que le succès a couronné les efforts de nos sympathiques amis. Le bureau d'organisation qui se composait de MM. E. L. G. Lapointe, président ; T. A. Gauthier, trésorier ; O. Lanoix, commissaire-ordonnateur.

Plusieurs personnes de marque assistaient à cette brillante soirée mais nous n'avons pu nous procurer que les noms suivants : MM. l'Échevin Laporte, président-général de l'Alliance Nationale ; le notaire A. C. Décaré notre vice-président-général ; les échevins Charpentier et Dupré ; M. Crépeau, N.P. et J. E. Clément, président du cercle St-Pierre.

CERCLE RICHELIEU, No 102.

Ce cercle qui vient de se réorganiser et qui va bientôt figurer au premier rang parmi les cercles où l'on travaille s'est choisi les officiers suivants, dans des élections récentes : MM. Oct. Déloge, président ; Albéric Dépatie, vice-président ; Z. St. Jean, secrétaire-archiviste ; Art. Gagnon, secrétaire-financier ;

L. J. A. Surveyer, trésorier ; Dr E. C. Campeau, médecin-examineur ; Léon Giguère, commissaire-ordonnateur ; Napoléon Riendeau introducteur.

Nous avons pleinement confiance dans les nouveaux officiers et nous sommes persuadés que le succès va leur tendre les bras.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

A une assemblée régulière du Cercle St-Pierre, No 8, tenue à la salle Gareau, le 22 juin 1897, il a été régulièrement proposé par M. S. L'Archevêque, appuyé par M. Louis Giard et résolu :

Que les membres du Cercle St-Pierre, No 8, ont appris avec peine la mort de l'enfant bien-aimé de M. le Dr A. F. Jeannotte, médecin de ce cercle, et qu'ils lui offrent leurs plus sincères condoléances ;

Que copie de la présente soit transmise à la famille éplorée ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour publication.

Extrait des minutes de la séance du 22 juin 1897.

T. BÉNARD,
Sec.-Arch.

CERCLE BOURGET No 79.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière de ce cercle le 8 juillet dernier.

Proposé par MM. T. Trudeau et Jos Marois, secondé par MM. J. A. Teasdale et P. S. Z. Lantôt, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort d'un des enfants de leur très estimé confrère L. M. Picotte, M. D. Que leurs plus sincères condoléances soient offertes au Dr L. N. Picotte, dans le malheur qui vient de le frapper, et que copie des présentes résolutions lui soit adressée et à la famille éplorée, ainsi qu'à la Revue de l'Association.

P. S. Z. LANOTOT,
Sec.-Arch.

CERCLE BOURGET, No 79.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du cercle le 24 juin dernier :

Proposé par MM. P. S. Z. Lantôt, T. A. Gauthier, J. Marois, secondé par MM. F. Beauchemin, J. A. Giguère, R. Berthiaume, que les membres de ce Cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mlle Maria Houle, nièce et enfant adoptif de notre très estimé et digne président, M. J. S. Teasdale, et cousine de notre très estimé et digne vice-président, M. J. A. Teasdale ;

Proposé par MM. J. M. Beauchamp, E. Germain, H. Bilodeau, secondé par MM. O. Lanoix, A. Gibeau, F. Brouillet, que les membres de ce Cercle offrent à leurs dignes officiers leurs condoléances dans le malheur qui vient de le frapper ;

Proposé par MM. L. G. Lapointe, R. Larouche, A. Dalpé, B. Dufresne, J. V. Desaulniers, F. Durand, secondé par MM. J. Forget, D. Filiatrault, A. Jacques, Jos. Laporte, D. Vézina, P. Richard, et tous les membres présents :

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à MM. J. S. Teasdale, et J. A. Teasdale, ainsi qu'à leurs familles et à la revue de l'Association.

P. S. Z. LANOTOT,
Sec.-Arch.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 31 mai 1897

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 30 Avril 1897.....	\$74,442.90
Produit des Contributions de mai 1897.....	3,694.60
Intérêts	340.00
	<hr/>
	\$78,477.50

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	184.73
“ Bénéficiaires de feu A. S. Brien	1,000.00
Par balance au 31 mai 1897...	77,292.77
	<hr/>
	\$78,477.50

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$77,292.77
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	154.40
Caisse d'Epargne. Dépôts des cercles	853.00
	<hr/>
	\$78,300.17

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique.....	\$ 5,400.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires.....	46,700.00
La Banque Jacques-Cartier.....	15,517.61
Argent en mains.....	373.06
	<hr/>
	\$77,990.67

Cercles, etc.—Excédant des dé-
cits sur les surplus de remises
effectuées.....

309.50

\$78,300.17

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er juin 1897.

Sec.-Gén.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substi-
tuts auprès des Cercles ci-après, les confrères dont les
noms suivent :

MM. Thomas Préfontaine, Cercle Salaberry ; Jos.
Pepin, Cercle Maisonneuve.

MÉDECIN-EXAMINATEUR

Le Médecin en Chef a nommé comme médecin-
examineur auprès du Cercle St-Auguste, No 117, le
Dr S. McDuff.

NOUVEAU CERCLE

CERCLE ST-AUGUSTE, NO 117.

Institué à Ste-Elisabeth de St-Henri, comté d'Ho-
chelaga, le premier juillet 1897.

Les Officiers de ce Cercle sont : MM. Auguste
Lacasse, Prêtre-Curé, Prés.-Hon ; L. A. Sénécal,
Prés. ; Edr. Duchesne, Vice-Prés. ; Arth Delorme,
Séc.-Arch. ; Narc. Mantha, trés. ; L. McDuff, Méd.-
Exam. ; Nap. Lavoie, Comm. ; Jos. Robillard, Int.
Le secrétaire financier ne sera nommé qu'à la pro-
chaine réunion régulière du Cercle.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. B. A. Martin, 72 St-Pierre ; Prés.,
J. L. Crevier, 309 St-Jacques ; Vice-Prés., E. Lemire, 367 Rich-
mond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C.
Dallaire, 2575 Notre-Dame ; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond ;
Méd.-Exam., G. E. Larin, 232 St-Antoine ; Comm., A. Legault,
207 Barré ; Int., P. G. Lauzé, 541a William. Réunions, 2e et 4e
mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde
S. P. G. H. Fauteux, 3174 Notre-Dame ; Prés., Alex. Mont-
brand, 345 Deslisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-
Fin., S. Legault, 184 Queeniel ; Méd.-Exam., J. U. Lalonde, 3156
Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 5 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois
S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Droure ; Sec.-Arch.,
Jos. Fortier ; Sec.-Fin., Osc. Leduc, jr ; Méd.-Exam., A. T. Côté.
Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier
S. P. G., J. B. Lefebvre ; Prés., Adél. Laframboise ; Sec.-Arch.,
Rémi Décarv ; Sec.-Fin., Gervais Décarv ; Méd.-Exam., P. A. Va-
ois (Lachine). Réunions, dernier vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal
S. P. G., F. X. Chadillon, 23 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés.,
Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marché,
1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, West-
mount ; Méd.-Exam., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e
et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des
Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal
S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., M. Perrais, 433a
Borchester ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E.
Bouthillier, 200 Amherst ; Méd.-Exam., L. J. Barolet, 1126 Ontario.
Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE
S. P. G., Am. Chaurat ; prés., Ls. Michaud ; sec.-arch., M. C.
Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exam., L. N. F. Cyphot.
Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal
S. P. G., M. Martineau, 1385 Ste-Catherine ; prés., J. E. Clément,
504 Cadieux ; Sec.-Arch., T. Bonard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J.
A. Migneault, 97 Roy ; Méd.-Exam., F. Jeannotte, 305 Visitation.
Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

- No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier
S. P. G., Rvd. J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.
- No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal
S. P. G., Ov. Corbeil, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin., 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Cbs. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.
- No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri
S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.
- No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal
S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Goulin, 50 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst, Parc Logan; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.
- No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co Bagot
S. P. G., Horm. Brunette; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marville; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.
- No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges
S. P. G., Rvd. J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Duménil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.
- No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette
S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.
- No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth
S. P. G., A. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gaudry; sec.-arch., R. H. Beaulieu; sec.-fin., J. N. E. Gelinus; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.
- No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec
Rvd. A. Gauvreau, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.
- No 21—CERCLE LAVAIL, Québec
S. P. G., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 395 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard et P. V. Faucher, 92 de l'Eglise et 392 rue St-Jean. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.
- No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois
S. P. G. et S. F., J. T. Mollere; prés., Rvd. J. M. Rémillard; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., Victor Bourgeau. Assembles, dernier dimanche, à l'Ecole du Village.
- No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil
S. P. G., Revd. J. M. Dubamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut.
- No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke
S. P. G., C. H. Langlois; prés. Jos. Thibault; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., P. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 7 hrs p. m., 215 rue Wellington.
- No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE
S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Exm., Ed. Roy.
- No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., J. A. Monette dit Boissemu; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, dernier dimanche, salle I. Mathieu, 3,30 hrs p. m.
- No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavallier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11, hrs a. m.
- No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 168 Désery; Sec.-Arch., C. Dignard, 31 Hudon; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Désery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.
- No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.
- No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., W. Dugas; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska
1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Nap. Boisclair; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, N. P.; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.
- No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, 3ème dimanche du mois, Salle publique.
- No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield
S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., Th. Préfontaine, jr.; Sec.-arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.
- No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., A. B. Barron; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, dernier mardi, sous-sol de l'Eglise.
- No 37—CERCLE CONTRECEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.
- No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rv. A. Viau; Prés., A. E. Thibault; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.
- No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., Is. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du Village.
- No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Fin., Wm Lefebvre; Sec.-Arch. et Méd.-Exm., Dr E. Mackay.
- No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noël Garvel; Prés., Ed. Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.
- No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Dufresne; prés., Anatole Lachapelle, 164 Berri; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec. fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Leila, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 374 coin Parthenais et Ste-Catherine.
- No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal
S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 357 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 562 Cadieux.
- No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateaugay
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.
- No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil
S. P. G. et Sec.-Arch., John McMillan; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.
- No 47—ST-EPHREM, Co Bagot
S. P. G., L. H. Kéroack; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.
- No 50—ST-GUILLEAUME, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., A. J. Allaire; sec.-arch., D. Gauthier; sec.-fin., L. D. T. Vanasse; méd.-exam., J. B. S. Lamoureux. Réunions, 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.
- No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de l'Alliance Nationale, rue des Seigneurs.
- No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
S. P. G., J. M. Fournier, 146 Laguachetière; prés., Louis Courtois, 112 Maisonneuve; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 C. A. Arth.; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 1er et 3e lundi, salle St-Pierre, 1079 de Montigny.
- No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., Clém. Marcell; Sec.-arch., Arth. Beaulin; Sec.-Fin., Tref. Hébert; Méd.-Exm., A. J. Tompin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Consiel.